

Discussion des arguments des partisans de la célébration du mawlid

[]

Plusieurs auteurs

Extrait du livre : *houqoq an-nabiy salla Allahou alayhi wa sallam bayna al-idjal wa al-ikhlal* préfacé par Dr
Salih ibn Fawzan al-Fawzan

Traduction révisée par
Abu Hamza Al-Germâny

:

Publié par le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

L'islam à la portée de tous !

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة بمدينة الرياض

1429-2008

[islamhouse.com](http://www.islamhouse.com)

Discussion des arguments des partisans de la célébration du mawlid

Ceux qui soutiennent la perpétuation de cette innovation s'accrochent à des arguments plus faibles qu'une toile d'araignée. Ces arguments se présentent comme suit :

1/ Prétendre que c'est une manière de vénérer le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui).

Notre réponse est que la vénération du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) consiste strictement à lui obéir, à exécuter ses ordres, à abandonner ses interdits et à l'aimer. On ne le vénère pas en se livrant à des innovations (religieuses) ni en maintenant des croyances chimériques ni en perpétuant des actes de désobéissance. La célébration du mawlid relève de cette catégorie d'acte puisqu'elle constitue une désobéissance [au Prophète]. Les compagnons étaient ceux qui ont fait preuve de la plus grande vénération à l'égard du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui). C'est pourquoi Ourwa ibn Massoud dit à Quaraych : « Mon peuple ! J'ai fréquenté des rois notamment César et Cosroë et le Négus... Au nom d'Allah ! Je n'ai vu aucun roi faire l'objet d'une vénération comparable à celle que les compagnons de Muhammad lui vouent. Au nom d'Allah ! Il ne crache pas sans que l'un d'eux rattrape le crachat et se frotte le visage et le corps avec. Quand il leur donne un ordre, ils s'empressent à l'exécuter. Quand il fait ses ablutions, ils se précipitent sur le reste de l'eau qu'il a utilisée. Quand il parle, ils baissent leur voix et ne fixent pas leur regard sur lui en signe de vénération. (Cité par al-Boukhari, 3/178 n° 2731, 2732, Al-Fateh : 5/388). Cette vénération ne les avait pas amenés à célébrer sa naissance. Si cela était permis, ils l'auraient fait.

2/ L'observance massive de la pratique dans de nombreux pays !

Nous répondons en disant qu'un argument valable doit reposer sur ce qui a été rapporté de façon sûre d'après le Messager (Bénédition et salut soient sur lui). Or ce qui a été rapporté de façon certaine d'après celui-ci implique une proscription de toutes les innovations y compris ladite célébration. La pratique des gens qui n'est pas fondée sur un argument ne peut pas être considérée comme une preuve. Quel que soit le nombre des pratiquants. A ce sujet Allah dit : « Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'Allah. » (Coran, 6 : 116).

Par ailleurs, Dieu merci, on trouve à chaque époque des gens qui s'opposent à cette pratique et en démontrent la fausseté. Aussi l'attitude de ceux qui la perpétuent en dépit de la réalité qui leur a été expliquée ne peut-elle pas servir de preuve.

Parmi ceux qui se sont opposés à la célébration du Mawlid figurent Cheikh al-islam Ibn

Taymiyya dans *Iqtidha as-sirat al-moustaqim* et al-imam ach-Chatibi dans *al-itissam* et Ibn al-Hadj dans *al-Madkhal* et cheikh Tadj ad-Dine Ali ibn Omar al-Lakhmi qui a consacré un ouvrage à la question et Cheikh Muhammad Bachir as-Sahssawani al-hindi dans son livre *Siyant al-insane* et Sayyid Muhammad Rachid Rida qui a consacré un traité au sujet et cheikh Muhammad ibn Ibrahim al-Cheikh et d'autres qui ne cessent d'écrire chaque année dans les journaux et revues pour dénoncer cette innovation au moment où elle est mise en pratique.

3/ La célébration du mawlid est une manière d'évoquer le souvenir du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) !

Nous répondons en disant que le musulman se souvient constamment du Messager (Bénédictio et salut soient sur lui). C'est le cas chaque fois que son nom est mentionné dans l'appel à la prière (*adhan*) et dans l'annonce de l'imminence du début de celle-ci (*iqama*) et dans les sermons. C'est encore le cas chaque fois que le musulman prononce les Deux Professions de foi à la suite des ablutions et dans le cadre des prières et chaque fois qu'il prie pour le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) dans ses prières (canoniques) ou après la mention de son nom. En outre, chaque fois que le musulman accomplit une bonne action instituée par le Messager (Bénédictio et salut soient sur lui), il se souvient de lui et celui-ci reçoit pour l'action une récompense égale à celle donnée à son auteur.

Aussi le musulman ne cesse-t-il pas d'évoquer le souvenir du Prophète et établit un lien (spirituel) avec lui nuit et jour grâce à la pratique de son enseignement. Il ne limite pas son action au jour du mawlid et ne s'attache pas à une innovation contraire à la sunna du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) puisqu'un tel comportement l'éloignerait du Messager (Bénédictio et salut soient sur lui) et le mettrait à l'écart par rapport à lui.

Le Messager se passe volontiers de cette cérémonie innovée (dans la religion) et se contente de ce qu'Allah a institué pour le vénérer et témoigner de son respect. C'est à quoi le Très-Haut fait allusion quand Il dit : « **Et exalté pour toi ta renommée ?** » Coran, 94 : 4). En effet, on mentionne son nom chaque fois que celui d'Allah est mentionné dans l'*adhan*, l'*iqama* ou le prêche. Ceci suffit pour le vénérer, témoigner de son amour, renouveler son souvenir et exhorter les gens à le suivre.

Allah le Transcendant et le Très Haut n'a pas mis en relief dans le Coran la naissance du Prophète. En revanche, il a mis un accent particulier sur son investiture de la mission divine. A ce propos, Il a dit : « **Allah a très certainement fait une faveur aux croyants lorsqu' Il a envoyé chez eux un messager de parmi eux-mêmes.** » (Coran, 3 : 164) et : « **C'est Lui qui a envoyé à des gens sans Livre (les Arabes) un Messager des leurs ...** » (Coran, 62 : 2).

4/ La célébration du mawlid est une initiative prise par un souverain juste et bien instruit afin de se rapprocher d'Allah !

Nous répondons en disant que l'innovation est à rejeter, d'où qu'elle vienne. La bonne intention ne justifie pas une mauvaise action et le fait d'être « juste et bien instruit » n'implique pas qu'on est infallible.

5/ La célébration du mawlid est une belle innovation parce qu'elle exprime la gratitude envers Allah qui a mis à notre disposition ce noble prophète !

On répond en disant qu'il n'existe pas de belles innovations. Car le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit : « **Quiconque introduit dans notre religion ce qui lui est étranger le verra rejeter** » (cité par al-Boukhari, 3/167 n° 2697, Al-Fath, 5/355).

Le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit encore : « **Toute innovation (religieuse) conduit à l'égarement** » (cité par Ahmad, 4/126 et par at-Tirmidhi sous le n° 2676). Il a qualifié toutes les innovations d'égarement. Mais l'autre dit : « Toute innovation n'est pas un égarement puisqu'il existe de belles innovations ! »

Al-Hafidh ibn Rajab dit dans le commentaire des quarante hadiths : « la parole du Prophète « **toute innovation (religieuse) conduit à l'égarement** » relève un sens si large que rien n'y échappe. C'est l'une des importantes règles de la religion. C'est comme sa parole : « **Quiconque introduit dans notre religion ce qui lui est étranger le verra rejeter** » (cité par al-Boukhari, 3/167 n° 2697, Al-Fath, 5/355). Quiconque invente une pratique et l'intègre dans la religion sans qu'on trouve un fondement à cela, véhicule un égarement sans aucun rapport avec la religion. Peu importe que cela touche les questions dogmatiques ou les actes ou les paroles manifestes ou cachés ». Voir *Djami' al-Uloum wa al-hikam*, p. 233.

Ces gens-là ne s'appuient dans leur affirmation de l'existence de belles innovations que sur la parole d'Omar à propos des prières de ramadan dites *tarawih* : « Quelle belle innovation que cela ! » (Cité dans Sahih d'al-Boukhari, 2/252 n° 2010 sans chaîne de transmission, Fateh, 4/294).

Ils disent encore : « on a innové des choses que les ancêtres pieux n'avaient pas désapprouvées comme la compilation du Coran dans un seul livre, la transcription et la collecte des hadiths... »

La réponse est que ces choses ont leur origine dans la loi religieuse et elles ne constituent pas des innovations. La parole d'Omar : « quelle belle innovation que cela ! » revient à employer le vocable « bid'a » (qui veut dire en arabe la chose inventée) dans son acception linguistique non religieuse. Quand on dit d'une pratique qui a un fondement dans la religion qu'elle est une « bid'a », ce terme est alors employé dans son sens linguistique.

La compilation du Coran dans un seul volume est bien fondée. En effet, le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) donnait l'ordre d'écrire les versets du Coran, mais ils étaient écrits de façon éparse. Et puis les compagnons les ont rassemblés dans un seul livre.

La prière des *tarawih* fut célébrée par le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) pendant plusieurs nuits avec ses compagnons. Par la suite, il se retira de peur que la pratique ne fût rendue obligatoire. Mais les compagnons maintinrent la pratique en célébrant la prière tantôt ensemble tantôt individuellement, du vivant du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) comme après sa mort. Et puis Omar finit par les rassembler derrière un imam comme

on le faisait au début avec le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui). Ceci n'est donc pas une innovation dans la religion.

La transcription du hadith aussi a son origine dans la religion. Car le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) avait donné l'ordre de transcrire des hadiths à des compagnons qui le lui avaient demandé. Du vivant du (Bénédition et salut soient sur lui) on craignait que la transcription du hadith n'entraînât sa confusion avec le Coran. Après la mort du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) cette confusion n'était plus possible parce que le Coran était complet et bien maîtrisé avant la mort du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui). Dès lors, les musulmans se mirent à transcrire la Sunna pour la préserver. Puisse Allah les récompenser par le bien au nom de l'Islam puisqu'ils ont bien préservé le livre de leur Maître et la Sunna de leur prophète contre la perte et la manipulation.

On peut se demander aussi : pourquoi n'a-t-on pas commencé à manifester ce que vous considérez comme une gratitude que récemment? Pourquoi les hommes des meilleurs siècles comme les compagnons, leurs successeurs et les successeurs de ces derniers ne l'ont pas fait ? Pourtant, ils aimaient mieux le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) et étaient plus attachés à la bienfaisance et à l'accomplissement de la reconnaissance (envers Allah). Est-ce que les initiateurs de la célébration du mawlid étaient mieux guidés que ceux-là ? Savaient-ils mieux qu'eux se montrer reconnaissants envers Allah, le Puissant et Majestueux ? Pas du tout !

6/ La commémoration de la naissance du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) traduit l'amour que l'on a pour lui. Mieux, elle en constitue un aspect. Et il est légitime de manifester son amour pour le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui)...

Nous répondons en disant qu'il n'y a aucun doute que tout musulman doit aimer le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) plus qu'il n'aime sa propre personne, ses enfants, ses parents et tous les hommes. Puisse mes père et mère soient sacrifiés pour le défendre (Bénédition et salut soient sur lui). Mais cela ne signifie point qu'il nous est permis d'inventer des pratiques qu'il n'a pas instituées pour nous... L'aimer c'est lui obéir et le suivre, car c'est là que réside la plus importante manifestation d'amour. C'est à ce propos qu'on a dit :

*Si ton amour était sincère, tu lui aurais certainement obéi,
La personne aimante, assurément, obéit à l'être qu'elle chérit.*

Aimer le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) implique la mise en pratique de sa Sunna, sa rigoureuse conservation et l'abandon de tous les actes et paroles qui lui sont contraires. Il est indubitable que tout ce qui est contraire à sa Sunna constitue une innovation condamnable et une désobéissance évidente. C'est le cas de la célébration du mawlid et les autres innovations. La bonne intention ne justifie pas l'introduction d'innovations dans la religion. En effet, la religion repose sur deux bases : la sincérité et la conformité. A ce propos, le Très Haut a dit : **«Non ! Mais quiconque soumet à Allah son être tout en faisant le bien, aura sa rétribution auprès de son Seigneur. Pour eux, nulle crainte, et ils ne seront point**

attristés. » (Coran, 2 : 112). La soumission à Allah traduit la sincérité et la bienfaisance revient à se conformer à l'enseignement du Messager, sa Sunna.

7/ La célébration du mawlid s'accompagne de la lecture de la biographie du Messager. Ce qui incite les gens à l'imiter et à le suivre...

Nous leur disons que la lecture de la biographie du Messager (Bénédition et salut soient sur lui) est exigée de tout musulman tout le long de l'année et durant toute sa vie. Quant à limiter cette lecture à un jour déterminé sans une preuve, c'est une innovation. Or toute innovation est un égarement » (cité par Ahmad, 4/164 et par at-Tirmidhi, 2676). L'innovation (religieuse) n'entraîne que le mal et l'éloignement du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui).

En somme, la commémoration de la naissance du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) constitue, sous toutes ses formes, une innovation répréhensible. Les musulmans doivent l'interdire et en faire autant pour toutes les autres innovations et s'employer à la revivification des pratiques prophétiques et à leur maintien. Il ne faut pas se laisser tromper par ceux qui propagent cette innovation et la défendent. Car ces gens-là s'intéressent davantage à la revivification des innovations qu'à la remise en valeur des pratiques prophétiques. Pire, il se peut même qu'ils ne s'intéressent pas du tout à la revivification desdites pratiques.

De tels hommes ne doivent pas être imités, même s'ils constituent la majorité de la population. Il faut plutôt imiter ceux qui suivent la voie que constitue la Sunna comme les ancêtres pieux et leurs partisans, même s'ils restent minoritaires. Car ce n'est pas à travers les hommes qu'il faut chercher à connaître la vérité, mais c'est grâce à la connaissance de la vérité qu'on connaît les hommes (de vérité). Le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) a dit : « **Celui d'entre vous qui vivra (longtemps) verra de grandes divergences. Mais attachez-vous alors à ma Sunna (conduite) et à celle des califes bien guidés. Cramponnez-vous-y (mordez-les à pleines dents). Méfiez-vous des pratiques innovées, car toute innovation conduit à l'égarement.** (Cité par Ahmad, 4/126 et par at-Tirmidhi n° 2676).

Dans ce noble hadith, le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) nous a expliqué en qui nous devrions nous référer en cas de divergence. De la même manière, il nous a expliqué que tous les actes et paroles contraires à la Sunna constituent des innovations et que toute innovation conduit à l'égarement.

Quand nous examinons la célébration de la naissance du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) nous ne lui trouvons aucun fondement ni dans la vie du Messager (Bénédition et salut soient sur lui) ni dans celle des califes bien guidés. Elle fait donc partie des choses innovées et des innovations aberrantes. Voilà le principe que véhicule le hadith (susmentionné). C'est aussi le sens de la parole du Très Haut : « **si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez- le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement).** » (Coran, 4 : 59).

Se référer à Allah c'est retourner à Son noble livre. Se référer au Messager c'est retourner à Sa Sunna après sa mort. Le Livre et la Sunna constituent les seules références en cas de dispute. Où est donc la preuve liée au Livre ou à la Sunna qui permet de soutenir la légitimité de la célébration de la naissance du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui). Celui qui approuve cette pratique doit s'en repentir devant Allah le Très-Haut et se repentir des autres innovations. Voilà le comportement digne du croyant qui ne cherche que la vérité. Quant à celui qui s'entête malgré la clarté des preuves, c'est Allah qui s'occupera du règlement de son compte.

Cela dit, nous demandons à Allah de nous aider à nous attacher à Son livre et à la Sunna de Son messager jusqu'au jour où nous Le rencontrerons. Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.

Extrait du livre : *houqoq an-nabiy salla Allahou alayhi wa sallam bayna al-idjlal wa al-ikhlas* p. 139 préfacé par Dr Salih ibn Fawzan al-Fawzan, membre du collège des grands ulémas en Arabie Saoudite.

**Révisé par
Abu Hamza Al-Germâny**

Publié par le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !